

3_4 JUSTIFICATIF DE MAÎTRISE FONCIÈRE

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ PUBLIQUE PARC ÉOLIEN LES FROIDS VENTS

Contact à privilégier :

Alban GODFRIND
RP GLOBAL France
213 boulevard de turin
59800 LILLE
+33 (0)6 17 29 66 65



- > Communes de Chepoix
- > Département de l'Oise (60)
- > Parc éolien «Les Froids Vents»



Préambule

Le présent document est une pièce constitutive des différents documents composant le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet du parc éolien «Les Froids Vents».

Ce dossier est présenté par RP GLOBAL France, porteur du projet, pour le compte de la SARL «Les Froids Vents».

La configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères :

- Le potentiel du site
- L'adéquation avec les politiques locales et zones identifiées
- L'impact écologique
- Le respect du patrimoine territorial et paysager
- Les volontés locales quant à l'intégration du parc



Parc éolien

Les Froids Vents

Le parc éolien des froids Vents est donc le fruit d'une co-construction entre RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet.

Au-delà de permettre la bonne information des habitants, cette instance a permis de déceler des points de sensibilité ressentis par la population. Les échanges issus de cette concertation ont permis l'élaboration de mesures en adéquation avec les attentes du territoire. La situation sanitaire actuelle ne nous permettant plus d'effectuer ses RDV de travail en présentiel, nous avons axés la communication du projet, depuis mars 2020, sur une stratégie digitale et un site internet officiel d'informations autour du projet, disponible ici :

www.parc-eolien-chepoix.fr

LE PROJET EN BREF :

4
ÉOLIENNES

180
MÈTRES BOUT DE PALE

18
MW

14 000
TONNES DE CO²
ÉVITÉES PAR AN

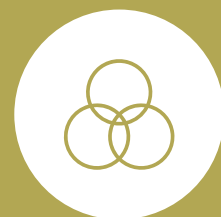
12 000
FOYERS ALIMENTÉS
(chauffage inclus)



QUALITÉ



INNOVATION



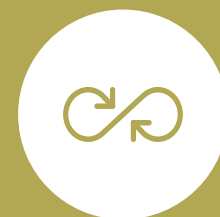
PROXIMITÉ



CONCERTATION



CITOYEN



DURABLE

RENEWABLE POWER

rpGLOBAL
FRANCE

Nos valeurs fondamentales



QUALITÉ :

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

DURABLE :

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

Détail des servitudes du projet éolien "Les Froids Vents"

Commune	Section	Numéro	Surface parcelle	Définitif	Temporaire	Nom Propriétaire	Nom Exploitant
Chepoix	ZP	10	59375 m ²	Eolienne 1 – Plateforme - Câble - PDL 1	Pan coupé	VANDAMME Maxime	VANDAMME Maxime
Chepoix	ZP	8	18255 m ²	Eolienne 1 – Plateforme - Chemin d'accès - Câble	Pan coupé - Stockage pale	VANDAMME Gilles et Christiane	VANDAMME Maxime
Chepoix	ZP	7	6025 m ²	Câble - Survol	-	VANDAMME Gilles et Christiane	VANDAMME Maxime
Chepoix	ZP	5	83805 m ²	Câble	-	LEROUX Francine	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZP	2	19040 m ²	Câble	-	MULLIEZ Vianney	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZP	23	102820 m ²	Plateforme E2 - Eoliennes E2	Câble - stockage pale	MULLIEZ Vianney	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZR	45	7770 m ²	Plateforme E2 - Eoliennes E2	-	MULLIEZ Vianney	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZR	46	7385 m ²	Plateforme E2 - Chemin d'accès	-	MULLIEZ Vianney	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZR	44	72774 m ²	Survol	Pan coupé	DEFFONTAINES Thomas	EARL SAINT-LEGER
Chepoix	ZR	47	58775 m ²	Survol	Pan coupé	DEFFONTAINES Thomas	EARL SAINT-LEGER
Chepoix	ZR	12	327740 m ²	Eolienne 3 - Plateforme E3 - Chemin d'accès	Câble – Pan coupé - Stockage pale	GFA MULLIEZ	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZR	12	327740 m ²	Eolienne 4 – plateforme E4 - PDL 2	Câble – Pan coupé - Stockage pale	GFA MULLIEZ	SCEA MULLIEZ
Chepoix	ZE	19	28640 m ²	-	Pan coupé	MULLIEZ Vianney	SCEA MULLIEZ

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) GFA MULLIEZ représenté par

Christine MULLIEZ Caroline MULLIEZ Vianney MULLIEZ

Plus précisément identifié en ANNEXE 1, ci-après : le « Propriétaire », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en ANNEXE 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La société RP GLOBAL France, société au capital de HUIT MILLIONS SIX CENT DIX MILLE (8 610 000) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N°503 599 086, dont le siège social est situé au 213 boulevard de Turin, 59777 LILLE.

Ci-après : la « Société ».

Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, LE CAS ECHEANT

3°) SCEA MULLIEZ représenté par Vianney Mulliez

Plus précisément identifié ANNEXE 1, ci-après : l'« Exploitant ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités ANNEXE 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

A la présence des Parties, s'ajoute l'intervention d'associés du Groupement Foncier pour les engagements qu'ils prennent à l'occasion des présentes, ces associés étant plus précisément identifiés dans le pavé de signature (les « Intervenants »).

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « Ferme éolienne »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « Promesse »).

VOLET 1 BAIL PROMIS

VOLET 2 SERVITUDES PROMISES

VOLET 3 RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET 4 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET 5 PROMESSE

Récapitulatif des biens concernés :

Commune	Section	Numéro
Chepoix	ZR	5
Chepoix	ZR	7
Chepoix	ZR	8
Chepoix	ZR	9
Chepoix	ZR	12
Chepoix	ZP	3
Chepoix	ZE	20
Chepoix	ZE	26
Chepoix	ZH	2
Beauvoir	ZA	4
Beauvoir	ZA	5

¹⁾ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

Date de signature: 31/07/2023

1/25

5.9. SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, l'ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE et l'ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit) :

ANNEXE 1 - IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRE

ANNEXE 2 - LES BIENS

ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE


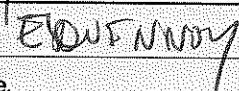



ANNEXE 4 - AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

ANNEXE 5 - REGLES DE DEMANTELEMENT

ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

ANNEXE 7 - DELIBERATION DU GF

Fait en QUATRE (4) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le propriétaire et l'exploitant, à savoir monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

La société RP GLOBAL France Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier 	
Fait à  EDUARD NONY	Le 31/7/23
Le propriétaire, GFA MULLIEZ représenté par Christine MULLIEZ Caroline MULLIEZ Vianney MULLIEZ  	L'exploitant, SCEA MULLIEZ représenté par Vianney Mulliez MCV représentée par Vianney MULLIEZ 

102
CA
14/22

ANNEXE 3. TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

(DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je/nous soussigné(s)

GFA MULLIEZ représenté par

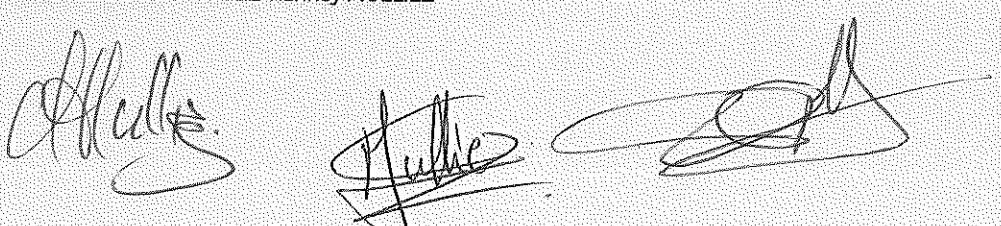
Christine MULLIEZ Caroline MULLIEZ Vianney MULLIEZ

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
Chepoix		ZR	5	83 805	Les froids vents
Chepoix		ZR	7	2 110	Les froids vents
Chepoix		ZR	8	925	Les froids vents
Chepoix		ZR	9	585	Les froids vents
Chepoix		ZR	12	327 740	La ronde épine
Chepoix		ZP	3	3 780	Les froids vents
Chepoix		ZE	20	47 340	Le fief tanneur
Chepoix		ZE	26	41 130	La vallée verte
Chepoix		ZH	2	97 385	Les trois pieds
Beauvoir		ZA	4	64 005	La vallée verte
Beauvoir		ZA	5	13 460	La vallée verte

Autorise/ons la Société RP GLOBAL, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à	<i>ESQUEWINDY</i>	Le	<i>31/07/23</i>
Le propriétaire			
GFA MULLIEZ représenté par			
Christine MULLIEZ Caroline MULLIEZ Vianney MULLIEZ			
			

ANNEXE 7. DELIBERATION DU GF
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GFA MULLIEZ

Au capital de 320 905,18 euros

SIRET : 40833306000015

Siège social : 10 rue des aires, 60120 Esquennoy

RCS : Beauvais

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31/12/23

L'an 2023, et le 31/12, à 11 heures, les associés du Groupement Foncier Agricole MULLIEZ, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

-MULLIEZ Christine	propriétaire de	2102 parts sociales en usufruit
-MULLIEZ Vianney	propriétaire de	2102 parts sociales en nu propriété
-MULLIEZ ^{Caroline} Ludvine	propriétaire de	1 part sociale en pleine propriété
-MULLIEZ ^{Caroline} Frédéric	propriétaire de	1 part sociale en pleine propriété

Total des parts des associés présents ou représentés : 2105 parts sociales.

L'assemblée générale est présidée par Madame Christine MULLIEZ, gérant.

Le président de séance constate que les associés présents ou représentés permettent d'atteindre le quorum requis (à savoir : un nombre d'associés représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires les 2/3 du capital social), de sorte que l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le président de séance rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation à donner au Groupement Foncier GFA MULLIEZ pour s'engager, en qualité de promettant, dans une promesse sous seing privé de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, plus amplement relatée ci-après et dont un exemplaire a été tenu à la disposition des associés. Cette promesse, d'une durée de CINQ (5) ans à NEUF (9) ans s'applique à la/aux parcelle(s) :

Commune	Préfixe	Section	Numéro
Chepoix		ZR	5
Chepoix		ZR	7
Chepoix		ZR	8
Chepoix		ZR	9
Chepoix		ZR	12
Chepoix		ZP	3
Chepoix		ZE	20
Chepoix		ZE	26
Chepoix		ZH	2
Beauvoir		ZA	4
Beauvoir		ZA	5

Parcelles dont la propriété est détenue par le Groupement Foncier GFA MULLIEZ, étant néanmoins précisé que seules seront finalement retenues les emprises nécessaires à l'implantation des éoliennes et des postes de livraison. Il est donc rappelé que la surface au sol correspondant aux besoins permanents d'une éolienne est de TROIS MILLE (3 000) m² (avec une marge de variation, selon la topographie, le type de machine et les exigences techniques, de DIX (10) %). Il est ici précisé que la promesse est organisée pour que, avant la naissance des droits d'emphytéose, les seules zones d'implantation des éoliennes soient clairement définies et isolées et qu'elles sortent du patrimoine du Groupement Foncier GFA MULLIEZ ;

CF
UP
CF 1/3

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés autorise le gérant du Groupement Foncier GFA MULLIEZ (lequel pourra également donner mandat à toute(s) personne(s) de son choix) à signer une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société RP GLOBAL, substantiellement conforme au modèle annexé au procès-verbal relatant cette résolution. Cette autorisation s'applique au corps de texte et annexes de cette promesse et, le cas échéant, tous documents accessoires à cette promesse.




Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité /la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Fait à : Evreux

Signatures :

Madame/Monsieur MULLIEZ Christine 	Madame/Monsieur MULLIEZ Caroline 
Madame/Monsieur MULLIEZ Vianney 	

Le modèle de la Promesse est annexé aux présentes. Il figure aux pages précédentes.

59

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) MULLIEZ Vianney

Plus précisément identifié en ANNEXE 1, ci-après : le « Propriétaire », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en ANNEXE 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La société RP GLOBAL France, société au capital de HUIT MILLIONS SIX CENT DIX MILLE (8 610 000) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N°503 599 086, dont le siège social est situé au 213 boulevard de Turin, 59777 LILLE.

Ci-après : la « Société ».

Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, LE CAS ECHEANT

3°) SCEA MULLIEZ représenté par MULLIEZ Viannye
Plus précisément identifié ANNEXE 1, ci-après : l'« Exploitant ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités ANNEXE 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « Ferme éolienne »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « Promesse »).

VOLET 1 BAIL PROMIS

VOLET 2 SERVITUDES PROMISES

VOLET 3 RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET 4 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET 5 PROMESSE

Récapitulatif des biens concernés :

Commune	Section	Numéro
Chepoix	ZE	19
Chepoix	ZP	2
Chepoix	ZP	21
Chepoix	ZP	23
Chepoix	ZR	45
Chepoix	ZR	46

¹¹ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

Date de signature: 31/07/2023

5.9. SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, l'ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE et l'ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit) :

ANNEXE 1 - IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRE

ANNEXE 2 - LES BIENS


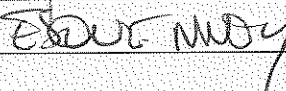

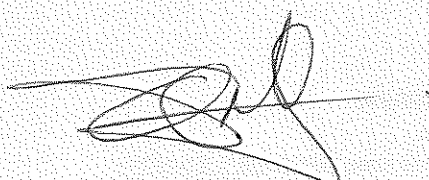
ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

ANNEXE 4 - AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

ANNEXE 5 - REGLES DE DEMANTELEMENT

ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le propriétaire et l'exploitant, à savoir monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

La société RP GLOBAL France Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier 	
Fait à  EDUARD MULLY	Le 31/08/23
Le propriétaire, MULLIEZ Vianney 	L'exploitant et la MCV SCEA MULLIEZ représenté par MULLIEZ Vianney 



ANNEXE 3. TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

(DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je/nous soussigné(s)

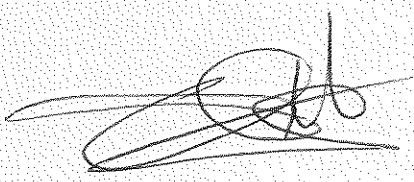
MULLIEZ Vianney

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
Chepoix		ZE	19	28 640	Le fief tanneur
Chepoix		ZP	2	19 040	Les froids vents
Chepoix		ZP	21	5 991	Les froids vents
Chepoix		ZP	23	102 820	Les froids vents
Chepoix		ZR	45	7 770	Les froids vents
Chepoix		ZR	46	7 385	Les froids vents

Autorise/ons la Société RP GLOBAL, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à	<i>ERQUEVILLE</i>	Le	<i>31/7/23</i>
Le propriétaire MULLIEZ Vianney			
			

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) DEFFONTAINES Thomas

Plus précisément identifié en ANNEXE 1, ci-après : le « Propriétaire », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en ANNEXE 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La société RP GLOBAL France, société au capital de HUIT MILLIONS SIX CENT DIX MILLE (8 610 000) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N°503 599 086, dont le siège social est situé au 213 boulevard de Turin, 59777 LILLE.

Ci-après : la « Société ».

Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, LE CAS ECHEANT

3°) EARL SAINT LEGER représenté par Monsieur DEFFONTAINES Thomas

Plus précisément identifié ANNEXE 1, ci-après : l'« Exploitant ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités ANNEXE 2, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "Parties" et individuellement, une "Partie".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « Ferme éolienne »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « Promesse »).

VOLET 1 BAIL PROMIS

VOLET 2 SERVITUDES PROMISES

VOLET 3 RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET 4 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET 5 PROMESSE

Récapitulatif des biens concernés :

Commune	Section	Numéro
CHEPOIX	ZR	44
CHEPOIX	ZR	47

¹¹ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

Date de signature : 21/08/2023




5.9. SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, l'ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE et l'ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit) :

- ANNEXE 1 - IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRE
- ANNEXE 2 - LES BIENS
- ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
- ANNEXE 4 - AVIS SUR LA REMISE EN ETAT
- ANNEXE 5 - REGLES DE DEMANTELEMENT
- ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le propriétaire et l'exploitant, à savoir monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

La société RP GLOBAL France Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier 	
Fait à <i>Chepaux</i>	Le <i>2/08/2023</i>
Le propriétaire, DEFFONTAINES Thomas 	L'exploitant, EARL SAINT LEGER représenté par Monsieur DEFFONTAINES Thomas 

ANNEXE 3. TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

(DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je/nous soussigné(s)


DEFFONTAINES Thomas

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Préfixe	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
CHEPOIX		ZR	44	72 774	Les Froids Vents
CHEPOIX		ZR	47	58 775	Les Froids Vents

Autorise/ons la Société RP GLOBAL, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à <i>Chepoix</i>	Le <i>2/08/2023</i>
Le propriétaire DEFFONTAINES Thomas 	



PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) **Monsieur VANDAMME Gilles Madame VANDAMME Christiane**

Plus précisément identifié en **ANNEXE 1**, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **ANNEXE 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **société RP GLOBAL France**, société au capital de HUIT MILLIONS SIX CENT DIX MILLE (8 610 000) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N°503 599 086, dont le siège social est situé au 213 boulevard de Turin, 59777 LILLE.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par **monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995**, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, LE CAS ECHEANT

3°) **EARL DE MAELNI représenté par Monsieur VANDAMME Maxime**

Plus précisément identifié **ANNEXE 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **ANNEXE 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "**Parties**" et individuellement, une "**Partie**".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « **Promesse** »).

VOLET 1 BAIL PROMIS

VOLET 2 SERVITUDES PROMISES

VOLET 3 RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET 4 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET 5 PROMESSE

Récapitulatif des biens concernés :

Commune	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
CHEPOIX	ZP	7	6025	LE CHAMP MORY
CHEPOIX	ZP	8	18255	LE CHAMP MORY

¹¹ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

Date de signature 10 / 11 / 2023

5.9. SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, l'ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE et l'ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit) :

ANNEXE 1 - IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRE

ANNEXE 2 - LES BIENS

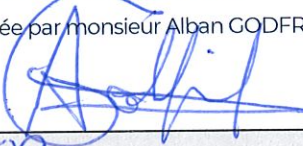
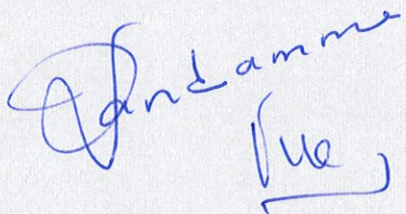
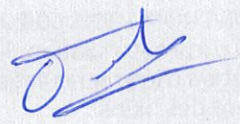
ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

ANNEXE 4 - AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

ANNEXE 5 - REGLES DE DEMANTELEMENT

ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le propriétaire et l'exploitant, à savoir monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

La société RP GLOBAL France Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier 	
Fait à <u>Brepoix</u>	Le <u>10.11.2023</u>
Le propriétaire, Monsieur VANDAMME Gilles Madame VANDAMME Christiane 	L'exploitant, EARL DE MAELNI représenté par Monsieur VANDAMME Maxime 

ANNEXE 3. TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
(DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je/nous soussigné(s)

Monsieur VANDAMME Gilles Madame VANDAMME Christiane

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
CHEPOIX	ZP	7	6025	LE CHAMP MORY
CHEPOIX	ZP	8	18255	LE CHAMP MORY

Autorise/ons la Société **RP GLOBAL France**, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à <i>Chepoix</i>	Le <i>20.11.2023</i>
Le propriétaire Monsieur VANDAMME Gilles Madame VANDAMME Christiane <i>Gilles Vandamme</i>	

PROMESSE

BAIL EMPHYTEOTIQUE – CONSTITUTION DE SERVITUDES

ENTRE

1°) **Monsieur VANDAMME Maxime**

Plus précisément identifié en **ANNEXE 1**, ci-après : le « **Propriétaire** », selon le contexte.

En cas de pluralité de personnes « propriétaires » de l'un, au moins, des terrains cités en **ANNEXE 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit du bénéficiaire ci-dessous.

2°) La **société RP GLOBAL France**, société au capital de HUIT MILLIONS SIX CENT DIX MILLE (8 610 000) euros, immatriculée au RCS de Lille, sous le N°503 599 086, dont le siège social est situé au 213 boulevard de Turin, 59777 LILLE.

Ci-après : la « **Société** ».

Représentée par **monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995**, de nationalité française, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ET, LE CAS ECHEANT

3°) **EARL DE MAELNI représenté par Monsieur VANDAMME Maxime**

Plus précisément identifié **ANNEXE 1**, ci-après : l'« **Exploitant** ».

En cas de pluralité de personnes « exploitant » de l'un, au moins, des terrains cités **ANNEXE 2**, toutes consentent aux présentes, de manière solidaire et indivisible, entre elles, et au profit de la Société.

Collectivement désignés ci-après : les "**Parties**" et individuellement, une "**Partie**".

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

La Société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation de fermes éoliennes. Sous réserve, entre autres, des résultats d'études de faisabilité et de l'obtention des autorisations et du financement nécessaires, la Société envisage de réaliser notamment une telle ferme (ci-après : une « **Ferme éolienne** »), selon sa décision.

Le Propriétaire est propriétaire de terrain(s) qui pourraient être inclus dans le périmètre du projet de la Société. L'Exploitant cultive actuellement tout ou partie de ces terrains.

Les Parties se sont rencontrées et ont échangé sur les éléments d'un accord possible entre elles et ont consenti à ce qui suit (la « **Promesse** »¹⁾).

VOLET 1 BAIL PROMIS

VOLET 2 SERVITUDES PROMISES

VOLET 3 RESILIATION & CONCILIATION PROMISES

VOLET 4 ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE (BAIL EMPHYTEOTIQUE, SERVITUDES, RESILIATION & CONCILIATION)

VOLET 5 PROMESSE

Récapitulatif des biens concernés :

Commune	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
CHEPOIX	ZP	10	59 375	LE CHAMP MORY

¹⁾ Une promesse unilatérale de contrat (article 1124 du Code civil). Elle est adaptée à tout projet dont la préparation est longue et l'aboutissement incertain. La Société ne peut, en effet, d'ores et déjà consentir définitivement au Bail et aux Servitudes ci-après. Mais il lui est nécessaire de sécuriser le foncier de son projet, qu'elle doit mentionner notamment dans le cadre de toute demande d'autorisation (urbanisme, environnement, électrique) préalable à la réalisation de son projet.

Date de signature : 10/11/2023

5.9. SIGNATURE, PARAPHE, ANNEXES

Les Parties signent les présentes. En outre, l'ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE et l'ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES doivent être datées et signées par le Propriétaire.

Les Annexes suivantes font partie intégrante de la Promesse. Conformément au Droit les Parties se libèrent mutuellement d'avoir à parapher les pages de la Promesse et des Annexes (sauf à parapher en face, dans la marge, en cas de rature ou d'ajout manuscrit) :

ANNEXE 1 - IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRE

ANNEXE 2 - LES BIENS


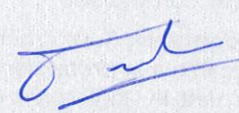
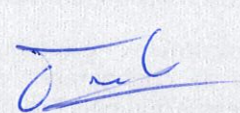
ANNEXE 3 - TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

ANNEXE 4 - AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

ANNEXE 5 - REGLES DE DEMANTELEMENT

ANNEXE 6 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Fait en DEUX (2) exemplaires originaux et identiques, autant que de Parties, plus UN (1) aux fins d'enregistrement remis à la Société ou à la personne ayant été en contact avec le propriétaire et l'exploitant, à savoir monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995, si elle décidait d'y faire procéder.

La société RP GLOBAL France Représentée par monsieur Alban GODFRIND né le 17/04/1995 en sa qualité de : Prospecteur foncier 	
Fait à <u>40111 Chepoix</u>	Le <u>10/11/2023</u>
Le propriétaire, Monsieur VANDAMME Maxime 	L'exploitant, EARL DE MAELNI représenté par Monsieur VANDAMME Maxime 

ANNEXE 3. TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
(DREAL, Autorisation environnementale, etc.)

Je/nous soussigné(s)


Monsieur VANDAMME Maxime

Propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface (m ²)	Lieu-dit
CHEPOIX	ZP	10	59 375	LE CHAMP MORY

Autorise/ons la Société **RP GLOBAL France**, ou tout tiers qui lui serait substitué, à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de Ferme éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les Biens, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signatures :

Fait à	<i>Chepoix</i>	Le	<i>10/11/2023</i>
Le propriétaire Monsieur VANDAMME Maxime 			

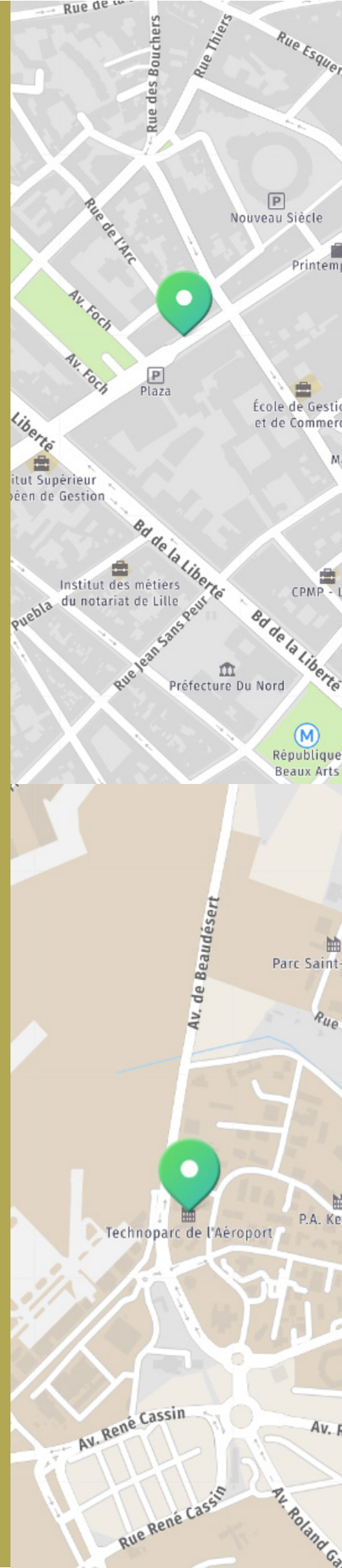


Parc éolien

Les Froids Vents

RENEWABLE POWER

rpGLOBAL
FRANCE



RP Global France

213 boulevard de turin
59800 Lille

Tel: +33 (0)3 20 51 16 59

E-mail: contactfrance@rp-global.com

www.rp-global.com

RP Global France Antenne Bordeaux

1 Avenue Neil Armstrong
BAT C - Clément Ader
CS 10076

33700 Mérignac

E-mail: contactfrance@rp-global.com

www.rp-global.com